

## "En faveur d'un bureau d'assistance technique pour les programmes communautaires" dans Luxemburger Wort (28 décembre 2000)

**Légende:** Le 28 décembre 2000, le quotidien luxembourgeois Luxemburger Wort informe du projet de création d'un bureau d'assistance technique (BAT) pour les programmes communautaires. En outre, il évoque les missions de cette nouvelle structure.

**Source:** Luxemburger Wort. 28.12.2000. Luxembourg.

**Copyright:** (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"en\\_faveur\\_d\\_un\\_bureau\\_d\\_assistance\\_technique\\_pour\\_les\\_programmes\\_communautaires"\\_dans\\_luxemburger\\_wort\\_28\\_decembre\\_2000-fr-f5c57e53-cc14-495d-8b1f-43793fb1afd6.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 19/09/2012

**CEP-L****En faveur d'un bureau d'assistance technique pour les programmes communautaires**

Le gouvernement vient de déposer un projet de loi portant création d'un établissement public chargé de l'assistance technique pour les programmes, projets et initiatives communautaires. Vu l'envergure financière des fonds structurels ainsi que l'introduction de nouveaux critères communautaires en matière de suivi et de contrôle des programmes, la mise en place d'une structure d'assistance technique devient pour la Chambre des employés privés (CEP-L) nécessaire pour garantir le respect des nouvelles exigences.

Les missions confiées à la nouvelle structure dénommée «Bureau d'assistance technique pour les programmes communautaires» (BAT) sont de deux ordres: des missions techniques, le BAT est chargé de l'assistance à la conception, à la programmation et aux travaux d'animation ainsi que de l'assistance technique du suivi des programmes et des projets individuels; et des missions liées à la gestion financière.

Le nouvel établissement public est censé assister les autorités de gestion dans les travaux budgétaires par rapport aux projets individuels. En outre, il doit assister les autorités de paiement au niveau du calcul des demandes de paiement, des prévisions budgétaires, etc.

La Chambre des employés privés approuve l'initiative de créer une telle structure qui témoigne de la volonté politique de soutenir et de faciliter activement l'exécution des programmes communautaires, et ceci à tous les niveaux.

Afin d'établir le lien et la complémentarité entre les différents programmes communautaires et afin de mesurer leur impact socioéconomique au niveau national, la Chambre des employés privés plaide cependant en faveur d'une structure d'assistance technique dont le champ d'intervention ne se limite pas aux fonds structurels (FSE, Feder, Feoga-O), mais qui peut étendre ses missions à tous les programmes communautaires auxquels est associé le Luxembourg.